



République française

2026/...

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

## Décision 2026/35 portant sur la reprise de provisions sur le budget principal

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-2 relatifs aux dépenses obligatoires et au principe de prudence ;*
- *Vu le décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, à la péréquation des ressources fiscales, à la fiscalité locale et aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales*
- *Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Principal ;*
- *Vu la délibération n° 2025-059 du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2025, portant adoption du budget primitif de l'exercice 2025 ;*
- *Vu la délibération n°2025-070 du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2025, portant adoption du budget primitif Zones Sud de l'exercice 2025 ;*

**CONSIDÉRANT** que le budget principal constitue des provisions pour anticiper le versement de subventions d'équilibre au profit du budget annexe Zones Sud, concernant la zone d'activité des Hauts Banquets afin d'en couvrir le déficit prévisionnel ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse financière de l'exercice fait apparaître un provisionnement supérieur au besoin réel de la zone ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la reprise partielle de cette provision, devenue sans objet à hauteur du trop-perçu constaté, afin de garantir la sincérité des comptes et l'image fidèle du résultat de l'exercice ;

Décide,

**Article 1** : De procéder à une reprise de provision pour risques et charges d'un montant de 382 000 €

**Article 2** : Cette recette sera inscrite en section de fonctionnement au chapitre 78, article 7817.

**Article 3** : Madame la Directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

*Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <div> <div>République française</div> <div>Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt</div> </div> <div> <div>2026/...</div> <div>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</div> </div> |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 06/03/2026

Le Président,

Gérard DAUDET



*Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*